



AIDE – MÉMOIRE ACVF

2022 – 2023

Arbitres

Profil personnel

(Page 1 à page 7)

Compétitions

(Page 8 à page 14)

www.clubcorner.ch

COMMISSION DES ARBITRES ACVF

Président N : +41 (78) 683 89 51	MATNI Hicham hicham.matni@football.ch
Administration N.: +41 (76) 389 61 41	BOVY Régis ca-acvf@football.ch
Arbitres - Assistants N : +41 (79) 761 73 45	CHAILLET Christopher christopher_chaillet@hotmail.com
Candidats et Débutants N : +41 (76) 451 43 65	SIMEUNOVIC Dejan dejan.simeunovic@gmail.com
Coachings N : +41 (78) 683 89 51	MATNI Hicham hicham.matni@football.ch
Espoirs N : +41 (79) 730 19 65	ROSSET Simon srosset22@gmail.com
Instruction N : +41 (79) 423 16 52	CORNUZ Frédéric fred.cornuz@bluewin.ch
Jeunesse N : +41 (79) 226 98 94	CARRARD Yannick yannick.carrard@gmail.com
Service Convocations N : +41 (79) 661 47 01	GÉDET Samuel samgd@samsam.ch
Sifflet d'Or N: +41 (78) 622 99 41	BLÖSCH Arnaud arnaudbloesch@hotmail.ch
Tests Physiques N: +41 (79) 346 01 90	ETTER Florian flo_etter@yahoo.fr
Arbitres Mini N : +41 (78) 879 65 06	MARISON Luca luca.marison@gmail.com

Profil personnel

www.clubcorner.ch

Données – Disponibilités – Convocations - Qualifications

Les disponibilités pour un jour complet s'enregistrent ainsi :

De 08h00 à 23h00 > Cocher seulement le jour ne suffit pas !

Obligation d'officier : Lors de chaque année/saison, **les arbitres** doivent pouvoir officier pour un minimum de **15** matches, attribués par le Service de la convocation. En regard de leur qualification, les arbitres doivent au moins être disponibles soit le samedi, dans une tranche horaire continue d'au moins six (6) heures comprises entre 10h00 et 20h00, soit le dimanche, dans une tranche horaire continue d'au moins six (6) heures comprises entre 10h00 et 16h00.

Lors de chaque saison, les instructeurs, les coaches et les arbitres « Tâches spéciales » doivent pouvoir honorer au minimum de **10** engagements officiels attribués par le Service de l'instruction ou par les Services des coachings.

Une directive « nombre des engagements des arbitres » est appliquée.

Nombre d'engagements possibles : Au maximum 2 (lundi > jeudi) / Au maximum 2 (vendredi > dimanche) / Jamais trois matchs de suite.

Données personnelles

L'arbitre est responsable des données personnelles qu'il enregistre via www.clubcorner.ch. Celles – ci doivent être, rigoureusement, exactes.

Aucune donnée personnelle ne peut être supprimée. Tout nouvel enregistrement (modification d'une donnée) est à communiquer, obligatoirement, à ca-acvf@football.ch.

Enregistrement d'un congé prolongé

Lorsque vous enregistrez un congé de longue durée - plusieurs jours - (vacances, armée, étranger, etc) **merci de l'enregistrer jusqu'au dimanche qui suit** et ne pas l'arrêter au milieu de semaine. C'est une mesure préventive pour la convocation.

Si vous êtes de retour au milieu de semaine, vous pourrez toujours vous proposer pour les matchs sans arbitres.

Congés / Vacances

Absences: Enregistrement par l'arbitre via www.clubcorner.ch

Les absences continues (vacances, travail, armée, blessure, ...) **de plus d'un mois** sont à annoncer, également, à ca-acvf@football.ch.

Un certificat est exigé pour les absences de longue durée (plus d'un mois).

Un congé prolongé (armée, vacances) s'enregistre **jusqu'au dimanche**.

Un congé ne peut pas, en principe, dépasser 12 mois. Un arbitre inactif pendant 12 mois et/ou absent à deux causeries consécutives sera considéré comme démissionnaire pour insuffisances techniques.

Si un engagement est déjà planifié : « *Une convocation est déjà enregistrée à la date demandée de ton congé...* ». Veuillez contacter la CA svp, **il vous sera impossible d'enregistrer le congé souhaité.**

> **Procédure à utiliser :** Mail à ca-acvf@football.ch et/ou appel à la prochaine permanence.

Convocation aux cours, tests et causeries

Les dates sont sur le site www.football.ch/acvf (arbitre) dès qu'elles sont fixées. Les arbitres reçoivent, en principe, une convocation de confirmation par mail trois semaines avant l'événement. Les convocations sont publiées, comme pour les matchs, via www.clubcorner.ch et figurent dans le plan d'engagement de chacun.

Les arbitres sont tenus de se présenter aux cours/tests/causeries **à la date et à l'heure indiquées**. Une « décision CA » et une amende statutaire sanctionnent toute absence sans excuse reconnue valable.

Tout arbitre absent à une causerie est convoqué à une date ultérieure. Une nouvelle absence sans excuse préalable reconnue valable sera interprétée comme un renoncement à la fonction d'arbitre et la personne sera considérée comme démissionnaire (insuffisances techniques). Cette décision est sans appel.

Limite d'âge :

Arbitre 2^{ème} ligue inter, Arbitre 2^{ème} ligue, AA 2^{ème} ligue inter : 50 ans

Arbitre 3^{ème} ligue, AA 2^{ème} ligue : 52 ans

Arbitre : Pas de limite d'âge. Un arbitre peut conserver son statut tant qu'il est en forme et productif (c'est-à-dire, aussi et entre autres, fournir une attestation médicale valable (dès l'âge de 65 ans) et réussir les tests physiques/conditionnels du cours de base.

Coach-arbitre : 70 ans

Qualifications

A la fin de chaque tour de championnat, les arbitres sont renseignés, par l'envoi d'un courriel, de leur nouvelle qualification consultable sous le profil www.clubcorner.ch de chacun.

Chaque arbitre peut, en tout temps, s'il le désire, demander un entretien à la Commission des arbitres ou à l'un de ses membres.

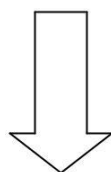
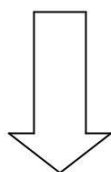
Les arbitres qui jouent ont l'obligation d'annoncer à ca-acvf@football.ch jusqu'au 31 juillet, leur appartenance « club – équipe – ligue – groupe » pour la saison à venir.

Un arbitre qualifié juniors ne peut pas être joueur actif dans une équipe de juniors qui joue les samedis après-midi.

Statut d'un arbitre avec une autre fonction officielle

Statut d'arbitres ou d'AA	Possibilité d'être joueur et/ou entraîneur	Possibilité d'être Président de club / Fonction dirigeante
Arbitre 2 ^{ème} ligue inter	Non	Non
Arbitre-assistant 2 ^{ème} ligue inter	Non	Non
Arbitre 2 ^{ème} ligue	Non	Décision CA
Arbitre candidat 2 ^{ème} ligue	Non	Décision CA
Arbitre-assistant 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas en 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas club 2 ^{ème} ligue
Arbitre-assistant candidat 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas en 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas club 2 ^{ème} ligue
Arbitre des autres ligues	Oui	Oui / Qualification moins une ligue de l'équipe n°1

Engagements par qualification



Qualification d'arbitre	Catégories
2^{ème} ligue inter	2 ^{ème} ligue inter - AWSL
2^{ème} ligue	2 ^{ème} ligue
Candidat 2^{ème} ligue	2 ^{ème} ligue – M18 – M16 (Trio)
3^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue – M16 (arbitre seul)
Candidat 3^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue – Féminines LNB – JLA
4^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue – Féminines 1 ^{ère} ligue et M19/M17 - JLB – JLC
5^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue – Féminines 2 ^{ème} à 4 ^{ème} ligues
Jun A	Jun AP – Jun A1 – Jun A2 – Fém. FF19
Jun B	Jun BP – Jun B1 – Jun B2 – FE-14 – FE-13
Jun C	Jun CP – Jun C1 – Jun C2 – JD9 Elite
Seniors	Arbitres de 25 ans au moins
Débutants	Selon la qualification d'engagement
Candidats	JC2
Arbitres mini	JD9 et Fém. FF15
Arbitres de 25 ans au moins	Seniors

Sanctions disciplinaires - Amendes

Un catalogue connu des arbitres précise les sanctions disciplinaires qui sont appliquées lors de manquements. Les amendes sont facturées aux arbitres. Les amendes pour des manquements administratifs ou autres sont le résultat de pures négligences et ou de mauvaise volonté.

Conformément à nos modalités, l'amende est facturée aux arbitres par un courriel personnalisé par le Secrétariat ACVF. Le paiement devra, obligatoirement, être effectué dans le délai prescrit et mentionné sur ladite facture.

A défaut, après un 1^{er} rappel, voire un 2^{ème} rappel, les dispositions ACVF liées aux devoirs des arbitres (manquements) seront appliquées.

Le tableau des manquements-amendes fait l'objet d'un document séparé et consultable sur www.football.ch/acvf (Documents arbitres).

Les modalités d'application du paiement des amendes figurent dans ledit tableau.

Documents que l'arbitre doit prendre avec soi :
Lois du Jeu IFAB 2022-2023
Formulaire de protêt
Facture www.clubcorner.ch liée au match
Documents que l'arbitre doit consulter avant chaque match :
Aide-mémoire ASF 2022-2023
Aide-mémoire ACVF - Arbitres
Aide-mémoire, prescriptions liées à la catégorie de jeu du match à venir

COMPETITIONS

Convocation

Pour tous les matchs de championnat, pour tous les matchs de coupe vaudoise (actifs, seniors et juniors), la convocation est consultable sous le profil personnel de chacun : www.clubcorner.ch

La convocation émanant de l'ACVF est officielle et définitive, **le vendredi soir**, pour la prochaine période de convocation (lundi à dimanche).

Les arbitres sont responsables d'aller saisir, eux-mêmes, sous leur profil personnel www.clubcorner.ch toutes les informations liées aux convocations qui les concernent et d'imprimer leur convocation et la note de frais liée au match.

Les matchs doivent impérativement se jouer à la date et à l'heure mentionnées. Les arbitres ne sont pas autorisés à accepter une quelconque modification de ces paramètres.

Le principe suivant est appliqué par le système informatique de l'ASF :

Vos convocations sont consultables sous votre profil personnel www.clubcorner.ch selon le schéma suivant :

- Vos engagements d'arbitre pour les matchs sont visibles (dates et heures) **14 jours** avant le match.
- La visibilité complète (lieu, ligue, équipes) de vos convocations est effective **9 jours** avant la date du match.
- Vos convocations sont toujours visibles et elles sont **officielles** (dates et heures), **lors de notre message - courriel du vendredi**, pour la semaine suivante (lundi > dimanche).

Restitutions

Une fois la convocation officialisée (vendredi soir pour la prochaine période de convocation – lundi > dimanche), pour des motifs majeurs (blessure, maladie), les restitutions de matchs s'effectuent, **par appel téléphonique uniquement**, lors des permanences **des lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis** (11h30 > 12h30) **et les samedis et dimanches** (07h30 > 10h00) au 079 / 641 04 50.

L'envoi d'un mail à ca-acvf@football.ch pour une restitution une fois la convocation officialisée, doit obligatoirement être confirmé de vive voix, par un appel téléphonique à la permanence, au plus tard, le jour précédant le match.

La CA part du principe que, sauf pour des cas de force majeure et imprévus, les arbitres sont capables d'enregistrer et de communiquer leurs indisponibilités dans les délais prévus et que, par conséquent, **les appels à la permanence sont et doivent rester exceptionnels.**

Engagements supplémentaires

Les arbitres qui souhaitent un engagement supplémentaire le week-end ou en semaine ou à une date précise peuvent adresser une offre via www.clubcorner.ch (matchs sans engagement).

Désignation maximale : 2 matchs lundi – jeudi / 2 matchs vendredi – dimanche / Jamais trois matchs consécutivement.

Permanences (079 / 641 04 50)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: 11h30 – 12h30

Samedi et dimanche : 07h30 – 10h00

Arbitres de réserve

Les arbitres de réserve (remplaçants) consultent leur convocation - information sous leur profil personnel www.clubcorner.ch comme pour une convocation de match.

Ces arbitres doivent être **personnellement** atteignables le(s) jour(s) indiqué(s), soit :

Le samedi et/ou le dimanche de 07h30 à 11h00.

Les arbitres de réserve difficilement joignables entre 07h30 et 11h00 appelleront la permanence à **07h30** pour établir un contact préalable.

Matchs sans arbitre (règles appliquées)

1. Un arbitre ne peut pas être désigné pour **deux** matchs, **le même jour**, sauf circonstance exceptionnelles et sur autorisation de la CA.
2. Deux matchs du lundi au jeudi / Deux matchs du vendredi au dimanche / Jamais trois matchs trois jours de suite / Jamais deux matchs le même jour, sauf circonstance exceptionnelles et sur autorisation de la CA.
3. L'arbitre / AA désigné reçoit un mail de confirmation : « Merci. Ce match t'est attribué. Ta convocation est sous ton profil www.clubcorner.ch ».

CLUB CORNER ARBITRES – MATCHS

Les cartes de match doivent être imprimées en couleur par les clubs et remises à l'arbitre, le jour du match. Indiquez dans votre commentaire de rapport si la carte de match est imprimée en noir-blanc.

L'arbitre **remplit son rapport en ligne** sur www.clubcorner.ch .

Les arbitres doivent, obligatoirement, conserver, jusqu'au 30 septembre de l'année suivante les cartes de matches et les formulaires des événements.

Le résultat du match doit être enregistré dans le délai d'**une heure** après la fin du match via www.clubcorner.ch ou dès l'information reçue **lors de renvois**, via www.clubcorner.ch .

Il n'est pas possible d'effectuer son rapport www.clubcorner.ch si le résultat / statut du match n'a pas été annoncé-enregistré.

Rapport d'arbitre / Rapport des sanctions

L'enregistrement www.clubcorner.ch des sanctions disciplinaires (avertissement / **punition temporaire** / expulsion) doit être effectué avec la plus grande précision à l'aide du menu déroulant.

Les expulsions doivent être précisément décrites sous la rubrique « Incidents ».

Tous les incidents doivent être rapportés dans la rubrique « Incidents ».

Rapport d'arbitre / Validation

Les rapports doivent obligatoirement être enregistrés, via www.clubcorner.ch, le dimanche à 23h00 pour les matchs se disputant du vendredi au dimanche et dans un délai de 24 heures, pour les matchs se déroulant du lundi au jeudi.

Les rapports www.clubcorner.ch doivent être soigneusement contrôlés (Composition « Titulaires et remplaçants », buts, buteurs, sanctions disciplinaires) avant d'être validés / enregistrés.

Toutes les sanctions disciplinaires prononcées, **sur le terrain**, même après le coup de sifflet final, doivent figurer dans le rapport comme si elles avaient été prises durant la rencontre (90' + 5').

En cas de difficulté de compléter ou d'enregistrer un rapport www.clubcorner.ch , l'arbitre adressera un courriel, immédiatement, à ca-acvf@football.ch .

Les rapports www.clubcorner.ch sont enregistrés – envoyés que lorsqu'ils sont rigoureusement exacts.

Toute erreur est à communiquer, obligatoirement, dans les plus brefs délais à ca-acvf@football.ch.

AVANT MATCH : DIRECTIVES

Devoirs

Dans toutes les catégories de jeu, l'arbitre est **tenue de s'enquérir**, avec précision, **lors de la remise de la carte de match** www.clubcorner.ch par les entraîneurs, **de la couleur des maillots des joueurs de champ et des gardiens titulaires**.

Les maillots (joueurs-gardiens) doivent être de couleur distincte et différente. A défaut, l'arbitre fera rectifier cet état, **au plus tard 45'**, avant le coup d'envoi.

L'arbitre a le devoir de contrôler, lors de la remise de la carte de match par les coaches, si la couleur des maillots présentés permet le déroulement conforme de la partie.

Les cartes de match « Club corner » sont remises à l'arbitre **45 minutes** (arbitre seul) et **60 minutes** (trio) avant le début du match.

Le contrôle visuel des joueurs s'applique pour les compétitions gérées par l'ACVF.

L'arbitre a le devoir de contrôler les équipements de tous les joueurs avant leur entrée sur le terrain.

Les équipes de 2^{ème} ligue régionale ACVF et les équipes ASF (M18 et M17) utilisent le bulletin d'annonce pour joueur remplaçant.

Renvois – Matchs qui ne se jouent pas

Communication via www.clubcorner.ch sitôt l'information connue.

Météo = « Renvoyé »

Absence d'équipe = Non joué (+ Commentaire)

Arrivée sur le lieu du match

Arbitre seul : Au plus tard, **60 minutes** avant le début du match.

Trio : Au plus tard, **90 minutes** avant le début du match.

Facture

Consulter l'aide – mémoire ASF.

Facture lisible de www.clubcorner.ch avec précision si + de 50 km.

Frais supplémentaires de déplacement

La distance la plus **courte** du domicile de l'arbitre au lieu du match (respectivement stade) selon les indications de „GoogleMap“ (<http://maps.google.ch>), est déterminante pour fixer l'indemnité des arbitres (montant forfaitaire). Les données pour le trajet le **plus court** sont seules prises en considération, non celles de la voie la plus rapide.

Cartes de match www.clubcorner.ch

Remise à l'arbitre, au plus tard, **45 minutes** avant le début du match.

Remise au trio, au plus tard, **60 minutes** avant le début du match.

Les cartes de matchs www.clubcorner.ch doivent être imprimées en couleur.

Mentionner sous la rubrique « Incidents » du rapport si ce n'est pas le cas (noir-blanc).

Titulaires et remplaçants

Lors de la remise de la carte de match www.clubcorner.ch à l'arbitre ou lors du contrôle des joueurs ou, au plus tard, avant le coup d'envoi (entrée sur le terrain), **les entraîneurs** sont tenus d'indiquer à l'arbitre toutes les inversions effectuées dans la composition des titulaires et des remplaçants de leur équipe.

Les arbitres doivent connaître, **précisément**, au plus tard, avant le coup d'envoi (entrée sur le terrain) **quels joueurs débutent le match et quels joueurs sont remplaçants**.

Les arbitres interrogeront, donc, à ce sujet, les entraîneurs, avant le début du match. **Les arbitres sont tenus** de mettre à jour (titulaires – remplaçants) les cartes de matchs lors de la rédaction de leur rapport (démarche N°1).

Contrôle visuel des joueurs avant match

D'une haute importance, dans les catégories de jeu concernées, selon entente entre les parties, à un moment opportun pour tous, dans les vestiaires,

Qualification de joueurs

Les arbitres ne sont pas compétents pour se prononcer sur le droit ou non d'un joueur de participer à une compétition. En aucun cas, les arbitres ne se prononcent sur la qualification d'un joueur. La responsabilité incombe aux clubs.

Absence d'équipe

Si une seule équipe est présente sur le terrain, l'arbitre doit : **Attendre 30 minutes après l'heure du coup d'envoi**. La carte de match www.clubcorner.ch de l'équipe présente doit être remise à l'arbitre.

Encaisser la totalité de la facture auprès du club présent.

Passé ce délai, l'arbitre communique l'information via www.clubcorner.ch : **Non joué**.

Indiquer quelle équipe ne s'est pas présentée dans l'onglet « commentaire ».

Cette procédure est obligatoire avant de valider-enregistrer son rapport.

Si une équipe annonce préalablement son absence, l'arbitre prendra contact avec le club adverse pour avoir une confirmation de l'information reçue. L'arbitre ne se déplacera sur le lieu du match qu'en cas de doute.

Après matchs : Directives

Shake – hands

Obligatoire, avant et après le match, lors de chaque rencontre.

Après le match, l'arbitre veillera simplement, à une distance adaptée, face aux joueurs, à l'application de cette modalité. Les capitaines doivent saluer l'arbitre au terme de la rencontre, Le non - respect de ces directives doit être rapporté dans la partie commentaires du rapport de www.clubcorner.ch .

Communication du résultat, du statut du match

Les résultats, doivent être enregistrés dans l'heure qui suit la fin du match.

Les **renvois, absences d'équipes** doivent être enregistrés via www.clubcorner.ch , dès l'information reçue.

Le rapport de match www.clubcorner.ch ne peut être enregistré qu'après avoir communiqué-enregistré le résultat du match.

PENSE – BETE

Correspondance

Commission des arbitres ACVF

E-mail : ca-acvf@football.ch

Toujours mentionner : Nom – Prénom – N° d'arbitre

Permanences : 079 / 641 04 50

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi - Vendredi : De 11h30 à 12h30

Samedi : De 07h30 à 10h00

Dimanche : De 07h30 à 10h00

Secrétariat ACVF

Adresse: Chemin Maillefer 35, case postale 115, 1052 Le Mont

Téléphone : 021 / 641 04 30

Fax : 021 / 641 04 38

www.clubcorner.ch

www.football.ch/acvf

Le Mont-sur-Lausanne, juillet 2022

Commission des arbitres ACVF